



# Produits pour PME

Valable à partir du 1er janvier 2019

## OPALE



L'électricité renouvelable composée d'hydraulique

S'applique sur la totalité de votre consommation

*OPALE: pierre possédant une teneur en eau particulièrement élevée pour une matière minérale.*

## TOPAZE



L'électricité renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique

S'applique sur la totalité de votre consommation

*TOPAZE: les anciens Egyptiens disaient que la topaze était colorée du reflet doré de Ra, le puissant dieu du soleil.*

## AMBRE









L'électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an

*AMBRE: son appellation grecque « élekttron » est à l'origine du terme « électricité », suite à la découverte par Thalès de ses propriétés électrostatiques.*

## Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh)

		Prix hors TVA	Prix TVA comprise	
	<b>SEL PME</b> Haut tarif Bas tarif		19,77 14,31	21,29 15,41
	<b>TOPAZE</b> 	<b>SEL PME</b> Haut tarif Bas tarif		21,47 16,01
	<b>SEL PME</b> Haut tarif Bas tarif		19,67 14,21	21,18 15,30

## Notre complément 100% solaire local

### AMBRE



L'électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 17.- (HT)

# Votre électricité en détails

Energie		SEL PME
 OPALE	Haut tarif	7,38
	Bas tarif	5,42
 TOPAZE	Haut tarif	9,08
	Bas tarif	7,12
 MES	Haut tarif	7,28
	Bas tarif	5,32
Réseau		BT2
Utilisation du réseau	Haut tarif	8,35
	Bas tarif	4,85

Swissgrid SA - Services systèmes	0,24
RPC et protection des eaux et poissons <sup>1)</sup>	2,30
PCP <sup>2)</sup>	1,50

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance	Hors TVA	3,33 kW / mois
CHF	TVA comprise	3,59 kW / mois
Prix de mesure	Hors TVA	300.- / année
de la puissance CHF	TVA comprise	323.- / année

## SEL PME

BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 20'000 et 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

## Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG) et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

### Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

### Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte).

## TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

### Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch).

### Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émoulement pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch), en téléchargeant le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Vous souhaitez en savoir plus ?



Administration Communale  
La Chaîne 2  
2515 Prêles  
Tél. 032 315 70 70

<sup>1)</sup> Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

<sup>2)</sup> Taxes communales

Prestations aux collectivités publiques (PCP) totales	1,50 cts/kWh
---	--------------